

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2024
--

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

⋄⋄⋄

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 salle du Conseil en Mairie de Montereau.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, et de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE (1 abstention : M. ALBOUY)

- Le procès-verbal du 30 septembre 2024

⋄⋄⋄

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPLIQUER** les tarifs municipaux tels que présentés en séance.

⋄⋄⋄

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'EFFECTUER** sur le budget principal Ville de Montereau les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative N° 2.

⋄⋄⋄

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les produits irrécouvrables concernant le budget annexe Centre Municipal de Santé, d'un montant total de 175 €.

⋄⋄⋄

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'ADMETTRE** en non-valeur les produits irrécouvrables concernant le budget annexe Résidence Belle Feuille, d'un montant total de 8 732.28 €.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'ADMETTRE** en non-valeur les produits irrécouvrables concernant le budget principal Ville de Montereau, d'un montant total de 8 016.77 €.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **DE REPRENDRE** la provision constituée pour risque contentieux – Affaire Pierre THERON, soit 59 797.30 € TTC.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2025 les dépenses en investissement ci-dessous définies qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2025.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **DE METTRE EN PLACE** la convention avec la Trésorerie sur les conditions de recouvrement des produits locaux telle que présentée en séance.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** les conditions de gestion en flux de réservation de logements sociaux à conclure avec chaque bailleur social.
➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou a son délégué à signer les conventions avec 3F, Confluence Habitat et Trois Moulins Habitat ainsi que tout bailleur qui en ferait la demande.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** les conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie 2025 – 2030 à conclure avec Confluence Habitat et Trois Moulins Habitat.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à l'acquisition de matériels pour les équipements culturels de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

ආලෝකය

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (6 abstentions : M. ALBOUY - Mme DA FONSECA, M. DEYDIER - M. JEGO - M. ANKAOUA représenté par M. JEGO - Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA)

➤ **D'ADHERER** et d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes relative aux services de gardiennage et services connexes.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (6 abstentions : M. ALBOUY - Mme DA FONSECA - M. DEYDIER - M. JEGO - M. ANKAOUA représenté par M. JEGO - Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA)

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à des prestations de gardiennage et services connexes pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 2 décembre 2024 tel que présenté en séance.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'ABROGER**, à compter du 1^{er} janvier 2025, la délibération du Conseil Municipal n°439/2003 en date du 15 décembre 2003.
➤ **D'INSTAURER**, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE).

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** la rémunération des agents recenseurs au prorata des enquêtes réalisées.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **DE PRENDRE ACTE** du jumelage culturel entre la ville de Montereau-fault-Yonne et « Universcience », Etablissement Public à Caractère Industriel placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de la Culture.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** la convention de partenariat établie entre les 2 communes et les modalités de la facturation des sorties « Culture Pour Tous » pour l'année 2025 à la Commune de la Grande-Paroisse.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'ATTRIBUER** un montant total de subventions s'élevant à **1 598 080,80 €** à chacune des associations selon le tableau présenté en séance et précisant le montant pour chacune d'entre elles.
➤ **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget 2025 le montant de ces subventions.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et les avenants avec les associations telles que présentées en séance.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** la somme de 20 500 € à la Mission Locale, conformément aux termes de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs présentée en séance.
- **DE SOLLICITER** à nouveau la relocalisation à titre permanent de la Mission Locale au sein du quartier prioritaire de Surville.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour les dimanches 12 et 19 janvier, 25 mai, 15 et 29 juin, 06 juillet, 31 août, 07 septembre, 30 novembre, 07, 14 et 21 décembre 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.
- **DIT** que l'avis de la Communauté de Communes du Pays de Montereau a été sollicité par courrier en date du 9 octobre 2024.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la Convention de Partenariat avec le Pôle Ressources Handicap 77 de la Fondation Poidatz conformément aux objectifs présentés en séance.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (6 abstentions : M. ALBOUY - Mme DA FONSECA - M. DEYDIER - M. JEGO - M. ANKAOUA représenté par M. JEGO - Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA)

- **D'ADOPTER** la modification des périmètres scolaires telle que présentée en séance pour une application immédiate.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire par la CCPM tel que présenté en séance.
- **D'ADOPTER** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement 2023.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire par la CCPM tel que présenté en séance.
- **D'ADOPTER** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) AEP 2023.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de l'ensemble des documents du Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté pour l'exercice 2023 par Grand Paris Aménagement dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Bords d'Eau.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** à la dénomination de la voie suivante : Partie du quai des Noues longeant le parc des Noues côté Yonne entre l'intersection avec le boulevard de la République et le rond-point Jean MONNET : **Quai Henri BALLOT (1909-1978)**.
- **DE MATERIALIZER** cette dénomination sur les documents graphiques et la liste des rues de la commune.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** au déclassement du domaine public communal des emprises foncières identifiées dans le cadre du réaménagement de la place Beaumarchais.
- **DE CONFIRMER** la désignation « PLACE BEAUMARCHAIS »

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2025.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE CONSTATER** la désaffectation de leur usage public des deux lots à bâtir à céder à Confluence Habitat, place Beaumarchais.
- **D'AUTORISER** la cession au profit de Confluence Habitat, de deux emprises foncières destinées, pour la première, à la construction de 60 logements locatifs sociaux et surfaces d'activités et pour la seconde, à la construction d'une résidence intergénérationnelle.
- **DE PRECISER** que le montant de la transaction est fixé comme suit, conformément à l'annexe A11 de la convention NPNRU de Montereau signée le 22 juin 2022.
- **DE PRECISER** que les terrains seront cédés par la commune viabilisés et les réseaux existants en tréfonds déplacés par les services et autorités compétents.
- **DE PRECISER** que la mise à disposition du foncier à Confluence Habitat sera prévue conformément à l'annexe II de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à « diverses dispositions concernant l'attribution des prêts et de subventions pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation d'immeubles en vue d'y aménager avec l'aide de l'état, des logements ou des logements foyers à usage locatif ».

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE CONSTATER** la désaffectation de son usage public de la petite bande de terrain située au-dessus de l'emprise foncière issue de la déconstruction de la barre Beaumarchais et actuellement utilisée à usage uniquement piéton (surface concernée : environ 264 m² détachés de la parcelle cadastrale AH 13).
- **D'AUTORISER** la cession au profit de la Société Aménagement 77 d'une emprise foncière située square Beaumarchais et destinée à la construction de 16 maisons de ville en accession à la propriété.
- **DE PRECISER** que le lot à céder par la commune à la Société Aménagement 77 représente une surface d'environ 3 862 m² appartenant au domaine privé de la commune.
- **DE PRECISER** que la valorisation foncière liée à cette cession est constituée d'une base fixe à 50 000 € à laquelle s'ajoute une clause de complément de prix au bénéfice de la commune. Le montant de la transaction est majoré des frais de notaire, de géomètre et d'huissier à la charge de l'acquéreur.
- **DE PRECISER** que le terrain est vendu en l'état par la commune. Tout déplacement de réseaux éventuellement existants dans l'emprise de la parcelle, terrassement, entretien, déplacement de clôture ou de mobilier urbain le cas échéant, d'une manière générale toute intervention sur le terrain destinée à le rendre conforme à l'usage prévu par l'acquéreur est à la charge dudit acquéreur.

ਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

➤ **DE DELIVRER** un avis FAVORABLE dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny.

ਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition amiable auprès des conjoints LAVAUX, de la parcelle cadastrale AC 155 (surface : 891 m²) située lieudit « La Folie », dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique relative à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau.
- **DE PRECISER** que le montant de la transaction est fixé à 4 990 € net vendeur, correspondant à un prix de 4 455 € (5 € le m² foncier), majoré de l'indemnité de remploi fixée à 535 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- **DE PRECISER** que l'utilité publique du projet de construction du Centre d'Incendie et de Secours d'une part, et la nécessité pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne d'engager rapidement les opérations de sondages de sols et de lever topographique du site préalablement à la réalisation ses études nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'autre part, justifient de passer outre l'avis délivré par le service des domaines en date du 04 juillet 2024.
- **DE PRECISER** qu'une indemnité d'éviction est due à Monsieur Christophe LAVAUX exploitant agricole de ladite parcelle. L'octroi de cette indemnité d'éviction fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal dans le cadre d'un accord à formaliser avec l'exploitant sur la base de la réglementation en vigueur.

ਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à LA MAJORITE (6 contre : M. ALBOUY - Mme DA FONSECA – M. DEYDIER - M. JEGO – M. ANKAOUA représenté par M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA)

- **DE PRENDRE ACTE** de l'absence du rapport d'activité et du compte administratif 2023 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME).
- **DE PRENDRE ACTE** de la non-conformité du syndicat avec le droit.
- **DE PRENDRE ACTE** que le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME) est sans objet.

ਬਲੌਕ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17

Le Maire,

James CHERON